L'ARRIVAGE D'ADSTOCK
VOLUME 16 NUMÉRO 171 • NOVEMBRE 2020

L'Arrivage d'Adstock

PONT DU 8E RANG

UN RETOUR À LA NORMALE POUR BIENTÔT

Les usagers d'Adstock qui circulaient sur le chemin Sacré-Cœur Ouest pourront retrouver leur chemin habituel. En effet, au moment d'écrire ces lignes, le ministère des Transports nous a confirmé que les travaux de réfection du pont sur la rivière Bécancour devraient être terminés selon l'échéancier prévu. C'est donc à dire que la circulation devrait reprendre dans le rang 8 autour du 1er novembre.

Merci aux usagers pour votre patience et merci à nos voisins qui nous ont regardés circuler pour votre collaboration !

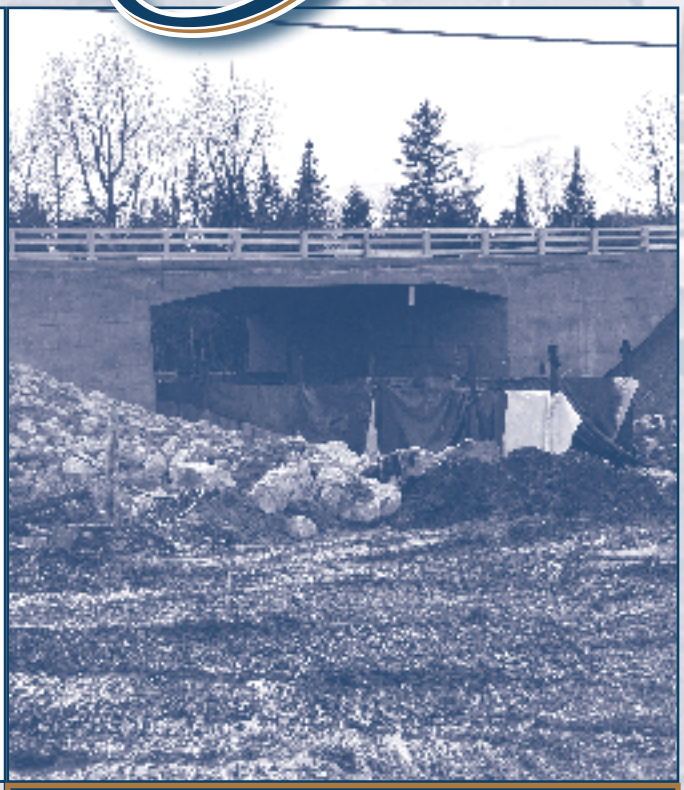

UNE ADSTOCK DE BELLE PLACE

Après une reprise réussie en septembre et octobre, l'équipe de tournage a dû retourner « en stand by », à cause de l'intensification des mesures à respecter dans la lutte contre la COVID-19. À la prochaine ...

VOUS VOULEZ VOUS FAIRE VACCINER CONTRE LA GRIPPE
Prenez rendez-vous à : monvaccin.ca ou au 1 855 480-8094

RETOUR DE LA POPOTE ROULANTE

RITA GRENIER, PRÉSIDENTE

Depuis le 1er octobre, la popote roulante de St-Méthode fonctionne à nouveau, à raison de deux jours par semaine, soit le mardi et le jeudi. C'est le restaurant le RIVANA qui prépare les repas et notre livreur Denis Perreault a repris sa tâche avec plaisir.

Alors les aînés, si vous voulez vous gâter un peu et vous désirez vous faire livrer un bon repas : communiquez avec moi au 418 422-2455.

UN NOUVEAU SITE POUR L'APEL-DU-HUIT

FRANÇOIS CÔTÉ, PRÉSIDENT

C'est avec beaucoup de fierté que nous vous invitons à découvrir notre nouveau site Web, celui de votre Association pour la Protection Environnementale du Lac du Huit (APEL), dont voici les coordonnées :

www.apelduhuit.com

Prenez quelques instants pour naviguer dans les différentes sections du site. Vous y trouverez des informations qui, nous le souhaitons, sauront vous être utiles. Vous y retrouverez entre autres, un code d'éthique, une section de nouvelles, une liste de contacts, une carte de navigation et bien d'autres renseignements.

Grâce à ce site et aux réseaux sociaux, nous vous tiendrons informés des nouveautés au fil du temps.

LE PARC DES CERVIDÉS SE DOTE D'UNE AIRE DE REPOS

Situé en plein coeur du secteur de Saint-Méthode, le Parc de cervidés compte maintenant une aire de repos. Au cours de l'été, un gazebo y a fait son apparition, accompagné de tables de pique-nique, afin de permettre aux marcheurs de se reposer ou encore de profiter de l'ombre le temps de quelques minutes.

Réalisé en partie grâce au programme du Fonds de développement des territoires de la MRC des Appalaches et à une aide financière provenant de la Municipalité d'Adstock, l'abri offrira la possibilité aux utilisateurs d'admirer plus longtemps non seulement la nature mais également la cinquantaine de cerfs qui se trouvent sur le site. Répondant à un besoin du milieu, le comité du Club de chasse et pêche de Saint-Méthode et Saint-Daniel travaille sans relâche pour améliorer les lieux. Le but est de créer un emplacement sécuritaire en pleine nature dans lequel les citoyens peuvent marcher et côtoyer les animaux dans un lieu enchanteur.

« Depuis sa mise en place, de nombreux citoyens se sont appropriés le Parc de cervidés. Cependant, il manquait cette aire de repos pour permettre aux adeptes de la marche de reprendre leur souffle. Avec la présence du gazebo et de toutes les commodités, nous venons ainsi bonifier le site qui sera grandement apprécié des personnes. Pour ceux qui ou celles qui ne connaissent pas ce sentier, le déplacement vaut le détour. », de déclarer monsieur Pascal Binet, maire de la Municipalité d'Adstock.

Le Parc de cervidés en n'est pas à ses premiers travaux, en 2019, plusieurs bénévoles avaient mis la main à la pâte afin d'adapter le sentier. Représentant ainsi plus d'un kilomètre de marche, le Parc de cervidés est réservé uniquement aux piétonniers et ouvert en tout temps. L'entrée du site est située sur la 1ère Avenue, à côté de la quincaillerie, exploitée par la Coopérative de consommateurs de Saint-Méthode.

Sur la photo : Les membres du conseil d'administration du Club chasse et pêche de Saint-Méthode et Saint-Daniel. Première rangée : Mesdames Françoise Turcotte et Denise Lachance Deuxième rangée : Messieurs Fernand Lachance, Claude Trépanier et Christian Lachance en compagnie du maire de la Municipalité d'Adstock, monsieur Pascal Binet.

L'Équipe

L'ARRIVAGE

73, RUE PRINCIPALE OUEST
ADSTOCK G0N 1S0
TÉL. : 418 422-2272
lisonturcotte55@gmail.com

MEMBRES:
JESSIE JACQUES
FRANCINE MARCOUX
LINDA ROY
LISE TURCOTTE

RÉDACTEUR EN CHEF :
RICHARD SAMSON

GRAPHISME ET IMPRESSION:
IMPRIMERIE GINGRAS

PUBLICITÉ:
BERNADETTE LAMBERT
418 338-2531

NOTES AUX LECTEURS:

DANS LE SEUL BUT D'ALLÉGER LA LECTURE DE NOS TEXTES, L'EMPLOI DU MASCULIN COMPREND ÉGALEMENT LE FÉMININ.

L'AUTEUR D'UN ARTICLE ASSUME L'ENTIÈRE RESPONSABILITÉ DE SES ÉCRITS.

ABONNEMENT EXTÉRIEUR PAR LA POSTE : 20 $

AMECQ
ASSOCIATION DES MÉDIAS ÉCRITS COMMUNAUTAIRES DU QUÉBEC

Tirage certifié AMECQ

Culture et Communications Québec

À LA SOURCE, ON CULTIVE L'AVENIR!

JEAN-PIERRE MARCEAU, DIRECTEUR

Les élèves de maternelle ainsi que ceux de 5e- 6e années ont eu la chance de découvrir un endroit unique tout près de l'école de la Source du secteur Sacré-Cœur-de-Marie : l'Incubateur agroalimentaire des Appalaches.

Lors de la visite des installations, les élèves ont pu rencontrer Mme Élyse Gagnon de la ferme « Aux coureurs des champs » et Mme Marie-Michèle Breton de l'Incubateur agroalimentaire. Les découvertes ont été nombreuses lors de cette sortie. Ils ont appris sur la façon de cultiver certains légumes. Saviez-vous qu'on attache les feuilles du chou-fleur avec un élastique pour le protéger du soleil? Nos jeunes ont pu découvrir aussi que des melons d'eau et des melons miel poussent dans notre beau patelin! Étiez-vous au courant? Grâce à l'expertise partagée par mesdames Gagnon et Breton, ils en ont appris plus sur le métier de maraîcher et les aptitudes nécessaires pour le travail agricole. À la toute fin, les élèves ont aidé à récolter des poivrons, des oignons, des aubergines, des carottes et bien d'autres. Ils ont pu en déguster et même en ramener avec eux.

Voilà une belle activité enrichissante pour cultiver son avenir. Merci à mesdames Kathy Rodrigue et Annie Lachance qui ont accompagné les élèves et organisé l'activité.

UNE PREMIÈRE BORNE ÉLECTRIQUE À ADSTOCK

L'édifice municipal Bernardin-Hamann, situé dans le secteur de Saint-Méthode, est maintenant muni d'une borne électrique qui est aménagée à même son stationnement situé sur la rue Dostie, près de l'édifice Bernardin-Hamann. Nouvellement installé, cet équipement permettra aux usagers de recharger la batterie de leur voiture électrique et ce, sans frais.

Réalisé grâce à une aide financière provenant du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR), le Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA), en collaboration avec l'Association des véhicules électriques du Québec (AVEQ), a procédé à l'installation de plusieurs bornes électriques dans la région de Chaudière-Appalaches. En tout, c'est 14 municipalités qui ont bénéficié de cet équipement dont la Municipalité d'Adstock. L'endroit choisi devait offrir un accès au public gratuitement et être situé à proximité de plusieurs services. C'est ainsi que l'édifice municipal Bernardin-Hamann était tout désigné comme lieu pour accueillir cette borne.

Le maire de la Municipalité d'Adstock, monsieur Pascal Binet, se dit heureux de compter une première borne électrique sur son territoire : « Notre sensibilité aux valeurs environnementales se développe et évolue à travers notre quotidien. Chaque geste compte et cela doit se traduire par des actions qui cheminent à travers les habitudes de nos citoyens. Certains d'entre eux possèdent une voiture électrique et il fallait se munir de cet équipement afin de répondre à un besoin grandissant au sein de notre communauté. Nous avons fait un premier pas grâce à des partenaires très importants. Ce n'est qu'un début! »

Les membres du conseil municipal d'Adstock évaluent la possibilité d'installer éventuellement d'autres bornes électriques sur le territoire afin d'offrir la possibilité à tous les citoyens de bénéficier de cet équipement.

De gauche à droite : Monsieur Richard Samson, propriétaire d'une voiture électrique et monsieur Michel Rhéaume, maire suppléant de la Municipalité d'Adstock.

À PROPOS...
AVEC PASCAL BINET, MAIRE

Nous sommes déjà à la Toussaint. Bien que ce mois plutôt sombre avec le retour à l'heure normale et les préparatifs de la saison hivernale, il précède une nouvelle saison qui se vivra assurément différemment de l'an dernier. Nous tenterons toutefois de mettre du soleil dans vos foyers. Notre service des loisirs a prouvé une fois de plus qu'il était capable d'innover en ce temps de pandémie et remplit bien sa mission dans la communauté. Encore nos plus chaleureuses félicitations pour les initiatives entourant la fête d'Halloween.

Nous préparons le **processus budgétaire**. Le prochain mois, nous publierons le traditionnel rapport du maire qui présente le bilan de l'année et les priorités de 2021, mais d'ores et déjà, nous sommes en mesure de vous annoncer que nous travaillons à maintenir le même taux de taxation foncière.

Comme vous avez pu le constater, la Municipalité a obtenu d'importantes **subventions**. Nous en dressons d'ailleurs la nomenclature dans la présente édition. Il faut observer que ce travail de recherche de subventions se fait grâce au personnel en place et, à défaut d'avoir cette équipe au sein de la Municipalité, nous ne serions pas capables de réaliser des travaux de la même ampleur ou si nous voulions les faire, nous devrions augmenter le taux de taxes. Ces travaux sont en plus demandés par les citoyens des différents secteurs. C'est une équation toute simple. Nous voulons faire des travaux au meilleur coût pour nos citoyens, mais ça nous prend du monde pour les réaliser et aller chercher le plus de subventions pour réduire les impacts sur le compte de taxes.

Concernant le dossier de l'annexion de tout le pourtour du lac à la Truite à Adstock, l'audience publique devant la Commission municipale a eu lieu les 7 et 8 octobre dernier. Le commissaire est à rédiger son rapport. Nous tenons à remercier toutes les personnes qui, de près ou de loin, ont contribué aux mémoires et aux présentations. Ils sont dans les deux cas d'une grande qualité. Ce qui en ressort des différents échanges est le sentiment d'appartenance au milieu de vie et à Adstock et à la nécessaire protection de l'environnement. Nous pouvons constater que les résidents visés par cette annexion et qui sont à l'origine de la demande sont déjà pour nous des Adstockois. Nous attendons maintenant avec impatience la décision de la ministre sur ce sujet.

Concernant le loisir intermunicipal, le conseil municipal a mandaté son Service des loisirs afin d'en connaître davantage sur la tarification des loisirs des autres municipalités. À première vue, il est réconfortant de constater que dans les municipalités avoisinant la MRC des Appalaches, la vision se rapproche de celle de la Municipalité d'Adstock par rapport aux frais chargés aux non-résidents et quant à l'accès à leurs infrastructures. Nous ferons connaître les résultats de cette étude comparative dans une prochaine édition de L'Arrivage.

Ce dossier est très important pour nos citoyens et pour nous aussi, mais malheureusement, nous ne sommes pas en accord avec la notion d'autofinancement qu'ont mises de l'avant certaines municipalités notamment parce qu'elles ne tiennent pas compte de l'apport de notre communauté à leur économie et par notre nombre à partir ou non des groupes d'activités.

Vous l'avez sans doute remarqué, notre service des loisirs opère des changements et fait le nécessaire pour que nos infrastructures soient plus utilisées et que l'offre d'activités soit diversifiée et réponde aux besoins des citoyens. Le tout doit demeurer cependant abordable pour nos jeunes, nos familles et nos aînés.

Néanmoins, au courant de la dernière année, la Municipalité a reçu plusieurs questions au sujet de la hausse des frais d'inscription pour les activités non-offertes sur le territoire (pour les non-résidents). Afin de bien cerner les enjeux entourant cette question, nous les avons informés qu'une politique de remboursement avait été adoptée, mais qu'elle ne pouvait suivre les importantes hausses qui échappent à notre contrôle. Et le fait d'avoir des ententes ou non ne changera pas la situation, car l'entente détermine seulement qui, entre la municipalité ou le citoyen, paye le supplément comme non-résident inscrit à l'activité.

Ainsi, ce qu'il faut comprendre c'est que la Municipalité met à la disposition des citoyens un budget pour certaines activités extraterritoriales et il n'est pas illimité. Ce budget a même plus que doublé depuis que nous mettons à la disposition un montant pour rembourser les activités de loisirs qui se font à l'extérieur de notre communauté sans compter que ce n'est pas toutes les activités qui peuvent être remboursées ni la totalité des sommes encourues.

Dans son compte de taxes, le contribuable paie des services municipaux dont certains sont tarifés (comme la collecte des ordures, la sécurité publique, les taxes d'eau ou d'égout selon le cas) et d'autres selon la richesse foncière pour le fonctionnement municipal ou pour rembourser des règlements d'emprunt général par exemple. Lorsqu'on rend accessible un budget pour rembourser les loisirs pour les non-résidents, ce sont tous les contribuables qui, collectivement, contribuent à cette enveloppe. Il faut savoir que ce ne sont pas tous qui pratiquent des loisirs extra-municipaux.

Par conséquent, les conseils précédents, et nous poursuivons la même pratique, ont établi un principe d'utilisateur/payeur face aux services municipaux (par exemple, les contribuables qui ne bénéficient pas d'un réseau d'aqueduc ne paient pas pour ce service). Il ne serait donc pas équitable que tous paient à 100% la différence de coût des non-résidents pour ceux qui s'inscrivent à des activités en dehors de la Municipalité, car ces montants sont puisés directement dans la taxe foncière de l'ensemble. De plus, une bonne partie de nos contribuables sont saisonniers ou ne résident pas sur notre territoire. C'est ce qui explique notre taux de taxation foncière. Il n'est donc pas de la vision actuelle du conseil municipal de faire payer totalement cette différence de coût en fonction de l'évaluation foncière des contribuables.

C'est pourquoi, au lieu d'hausser le taux de taxation foncière de tout le monde, nous rendons disponible un certain montant dans notre politique familiale pour rembourser en partie les frais encourus pour des activités spécifiques et que notre service des loisirs ne peut pas offrir. Le contribuable paie ainsi moins cher son compte de taxes et paie lui-même la différence pour ses activités qu'il utilise. En plus, il faut savoir qu'il a droit à un crédit d'impôt pour la pratique des activités physiques et sportives.

Actuellement, la formule privilégiée pour nos citoyens est d'augmenter la qualité et la quantité de notre programmation et de conclure des ententes équitables (gagnant-gagnant) entre nos communautés. Nous l'avons fait dernièrement avec la Municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine pour le patinage artistique et nos terrains de jeux estivaux. Il n'y a désormais plus de différences entre nos résidents pour ces activités. Et plus récemment, en s'associant avec la Municipalité de La Guadeloupe pour une surface extérieure, nos résidents bénéficieront au même coût que leurs résidents leur future installation.

Pour nous, il est important comme municipalité de faire bénéficier nos installations à tous. Notre philosophie réside dans le fait qu'offrir des activités sert à

l'épanouissement de notre communauté et contribue à l'essor des populations des autres municipalités. C'est dans le partage que nous nous enrichissons collectivement. Sur ce sujet, nous avons débuté des pourparlers avec les municipalités de Kinnear's Mills, Irlande, Saint-Adrien d'Irlande et Saint-Jean-de-Brébeuf pour mettre en commun nos infrastructures et notre programmation afin d'offrir des alternatives à meilleur coût pour nos communautés respectives. Et nous le ferons volontiers avec d'autres municipalités si c'est pour atteindre ce même objectif. Sur ces mots, faites attention à vous, sortez un peu dehors et profitez de nos sentiers plein air.

Cordialement, Pascal Binet, votre maire

ADSTOCK MET LA MAIN SUR PLUSIEURS AIDES FINANCIÈRES POUR SES PROJETS!

Au cours de la dernière année, le conseil municipal a embauché de nouvelles ressources en misant sur l'expertise et ça rapporte. La Municipalité a divers projets en réalisation ou en voie de réalisation et plusieurs proviennent de citoyens en attente de travaux d'amélioration ou de réfection dans leur secteur. Le travail de recherche d'aide financière et leur dépôt dans divers programmes s'est soldé par un bon nombre de réponses positives grâce au travail de l'équipe municipale et des démarches effectuées par le cabinet du maire.

Au total, depuis près d'un an, c'est plus de quatre millions de dollars que la Municipalité d'Adstock s'est vue attribuer. Ces montants permettront la réalisation de divers chantiers dans différents départements de la Municipalité et diminuera d'autant la part fiscale du contribuable.

Parmi les sommes obtenues, le **Service de l'urbanisme et de l'environnement** dispose de près de 300 000 $ en aide financière pour la réalisation de :

- la décontamination de l'ancien terrain de la quincaillerie;
- l'aménagement d'une place publique à l'angle des rues Notre-Dame et Principale;
- l'achat de mobilier urbain;
- l'aménagement d'un concept d'une «forêt nourricière»;
- la réfection des rues Sheink et Principale Ouest pour sécuriser le corridor scolaire;
- la réalisation d'un inventaire des plantes envahissantes au lac Bolduc et au lac à la Truite;
- la phase 2 du projet d'éradication du myriophylle à épi au lac du Huit;
- l'analyse de vulnérabilité des puits;
- la révision des règlements municipaux.

Le **Service des loisirs et de la culture** peut compter sur des montants totalisant près de 500 000 $ pour la réalisation de :

- la réfection des patinoires extérieures de Sacré-Cœur-de-Marie et de Saint-Daniel;
- l'aménagement de sentiers pédestres et d'infrastructures plein air au mont Adstock;
- la conversion au gaz naturel au Complexe sportif Mariette et Joseph Faucher;
- l'aménagement d'une zone interactive au complexe sportif ainsi que la préparation d'un concours et d'une exposition de photographies dans le cadre du 20e anniversaire de la fondation de la Municipalité d'Adstock.

Le **Service de l'ingénierie et des travaux publics** a reçu des subventions de près de 4 millions de dollars pour les projets suivants :

- la coopération intermunicipale (vente de services de notre département d'ingénierie et de génie civil);
- l'achat d'équipements pour la gestion de nos actifs et la préparation du plan d'intervention;
- la réfection du réseau routier local.

« Grâce aux aides financières obtenues, nous pouvons réaliser plusieurs projets d'amélioration dans chacun de nos secteurs, car nous avons mis les efforts et fait les démarches nécessaires pour les obtenir. Il est maintenant important de disposer le personnel pour en assurer le suivi. Le bureau municipal compte des employés qualifiés et ils sont tous essentiels à la réalisation de ces projets. Sans eux, nous ne pourrions arriver au même résultat. Il n'y aurait pas autant de projets pour les différents secteurs et nous ne pourrions pas développer notre municipalité. Même s'il y a une augmentation du personnel au sein de la municipalité, il faut donc savoir que ces dépenses, ou plutôt ces investissements, se font à même le budget existant sans hausse du taux de taxes comme vous avez pu le remarquer. Nous avons donc tous les éléments en place pour avancer et voir le positif de notre municipalité pour les prochaines années. », de conclure le maire d'Adstock, monsieur Pascal Binet.

Forfait Renaud Doyon
Déneigement à contrat ou à la fois
418 422-2143 Laissez un message
382, 10e Rang, Adstock (Québec) G0N 1S0
St-Méthode, Sacré-Cœur-de-Marie, Lac Jolicoeur, segment de la Rte 269, Chemin Sacré-Cœur Est et Ouest, rang des Campagnards

sylvie hamel communications
objets et vêtements promotionnels
cadeaux corporatifs
418 341-0711
info@shcpromo.com
sylviehamelcommunications.com

XAVIER NADEAU-TARDIF
Responsable des loisirs et à l'événementiel
Complexe sportif: 418 422-2363 ou 418 422-2135 poste 6

FACEBOOK : LOISIRS – MUNICIPALITÉ D'ADSTOCK

VOUS Y TROUVEREZ TOUTE L'INFORMATION SUR LES LOISIRS DE CHAQUE SECTEUR DE LA MUNICIPALITÉ.
N'HÉSITEZ PAS À ENVOYER VOTRE PUBLICITÉ POUR LES ACTIVITÉS DE LOISIRS.

HORAIRE – COMPLEXE SPORTIF MARIETTE ET JOSEPH FAUCHER

Tout en suivant les consignes de la Direction de la santé publique du Québec, le Complexe sportif Mariette et Joseph Faucher demeure ouvert pour vous offrir des activités libres (patinage et badminton libre, en simple seulement). Vous pouvez voir ci-bas l'horaire type du complexe. Cependant, l'horaire et les directives sont sujets à changement tout dépendant de l'évolution de la situation. Pour vérifier les places disponibles, vous pouvez appeler au 418 422-2131.

Merci de respecter les consignes de la Direction de la santé publique du Québec ainsi que les employés!

HORAIRE DU GYMNASE MAHINDRA

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Badminton libre 9h00 à 16h00	Badminton libre 9h00 à 16h00	Badminton libre 9h00 à 16h00	Badminton libre 9h00 à 16h00	Badminton libre 9h00 à 16h00	Badminton libre 10h00 à 16h00	Badminton libre 10h00 à 16h00
Badminton libre 18h00 à 20h00	Badminton libre 18h00 à 20h00	Badminton libre 18h00 à 20h00	Badminton libre 18h00 à 20h00	Badminton libre 18h00 à 20h00		

HORAIRE DE L'ARÉNA BERCOMAC

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Patinage libre 9h00 à 16h00	Patinage libre 9h00 à 16h00	Patinage libre 9h00 à 16h00	Patinage libre 9h00 à 16h00	Patinage libre 9h00 à 16h00	Patinage libre 10h00 à 16h00	Patinage libre 10h00 à 16h00
Patinage libre 18h00 à 20h00	Patinage libre 18h00 à 20h00	Patinage libre 18h00 à 20h00	Patinage libre 18h00 à 20h00	Patinage libre 18h00 à 20h00		

CAPACITÉ D'ACCUEIL - COMPLEXE SPORTIF
Capacité maximale du gymnase: 6 personnes (2 personnes / terrain)
Capacité maximale de la patinoire: 18 personnes

COÛT DES ACTIVITÉS
Patinage libre et badminton libre: Gratuit

IMPORTANT
Respecter les consignes de la Direction de la santé publique
Respecter les employés du complexe sportif
Pour vérifier la disponibilité des places disponibles sur les terrains de badminton et au patinage libre, contactez le 418-422-2131
Les réservations de terrain et de places ne seront pas permises

AVANCEMENT DES TRAVAUX DES PATINOIRES EXTÉRIEURES

À la suite d'une subvention reçue afin de rénover les patinoires extérieures du secteur de St-Daniel et de Sacré-Cœur-de-Marie, les travaux vont de bon train. Un bâtiment sera aménagé à Sacré-Cœur-de-Marie afin d'accueillir les patineurs, alors que celui de St-Daniel sera toujours accessible comme les dernières années. Les résidents d'Adstock auront accès à des installations de qualité cet hiver.

Saint-Daniel

Sacré-Coeur-de-Marie

Centre de services scolaire des Appalaches

Québec

LE CSSA PRÉSENTE SON NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le processus menant à la désignation des membres du tout premier conseil d'administration du Centre de services scolaire des Appalaches (CSS des Appalaches) est maintenant complété. Ce dernier est entré en fonction le 15 octobre dernier, conformément aux dispositions de la Loi sur l'instruction publique (LIP).

Mentionnons que le conseil est constitué de 15 membres, dont 5 d'entre eux représentent les parents d'élèves. Ces derniers ont été désignés par le Comité de parents du CSS des Appalaches et sont issus des cinq districts desservis par le centre de services scolaire. Également, 5 membres représentent la communauté, qui eux ont été désignés par cooptation par les membres parents d'un élève et les membres qui représentent le personnel. Finalement, 5 membres représentent les membres du personnel du CSS des Appalaches et ont été désignés par leurs pairs.

Précisons que la LIP prévoit que la présidence et la vice-présidence du conseil seront occupées par des représentants de parents d'élèves.

VOICI LES MEMBRES DÉSIGNÉS :

MEMBRES PARENTS D'UN ÉLÈVE

District 1. Mme Kim Côté
District 2. Mme Johanne Gouin
District 3. M. Cédric Pinard
District 4. Mme Isabelle Côté
District 5. M. Stéphane Bolduc

MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ

1. Mme Emmanuelle Nadeau [expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines]
2. M. Daniel Bertrand [expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles]
3. M. François Décary [milieu communautaire, sportif ou culturel]
4. M. Gilles Rousseau [milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires]
5. Mme Carolane Dubuc [âgée entre 18 et 35 ans]

MEMBRES DU PERSONNEL

1. M. Sébastien Plante, représentant du personnel enseignant
2. M. Sébastien Rouleau, représentant du personnel professionnel non enseignant
3. Mme Julie Paré, représentante du personnel de soutien
4. Mme Pascale Chamberland, représentante du personnel de direction d'établissement
5. Mme Sonia Roberge, représentante du personnel de direction d'encadrement

La LIP prévoit également la participation d'un membre du personnel d'encadrement, sans droit de vote, aux 15 membres désignés. Il s'agit de M. Martin Vallée, directeur du Service des ressources humaines.

« Tout d'abord, je tiens à féliciter chacun des membres du nouveau conseil d'administration et les remercier pour leur intérêt envers la réussite de nos élèves. La diversité des expériences, des compétences et des groupes d'âges aura une portée bénéfique sur le développement de l'éducation dans notre milieu. Nous observons également une équitable répartition hommes-femmes », mentionne le directeur général du CSS des Appalaches, Jean Roberge. « De grands défis nous attendent et de grands projets se dessinent. Je suis persuadé que nous saurons les relever avec brio. Merci à chacun et chacune et bienvenue dans la grande équipe du Centre de services scolaire des Appalaches » ajoute M. Roberge.

SUBVENTIONS ENVIRONNEMENTALES

Arbres Canada vient d'ouvrir l'appel des demandes de subvention jusqu'au 30 novembre prochain pour trois de ses programmes de verdissement et de plantation d'arbres.

Verdissement des terrains d'écoles
pour les établissements scolaires

Arbres comestibles

Pour les établissements scolaires, les municipalités, les groupes ou jardins communautaires, les banques alimentaires et les projets d'habitat communautaire.

Communautés Formid'arbres

(Projets de verdissement et d'implantation d'infrastructures vertes dans les communautés)

Pour les municipalités, les organismes à but non lucratif et les groupes communautaires.

Les demandes de subvention se font en ligne :

https://arbrescanada.ca/plantez-avec-nous/demande-de-subvention/

La santé de tous est entre nos mains

Application Alerte COVID

L'application Alerte COVID est un outil complémentaire que vous pouvez utiliser afin de limiter la propagation du virus de la COVID-19. Elle permet de vous avertir si vous avez été en contact avec une personne qui a contracté la COVID-19. Vous recevrez une notification et des recommandations si vous avez été à moins de deux mètres, pendant plus de 15 minutes, de quelqu'un qui s'est déclaré infecté au cours des 14 derniers jours. L'application est gratuite, facilement accessible et sécuritaire en ce qui concerne la protection des données personnelles.

L'application ne remplace pas les mesures sanitaires comme le lavage des mains, le respect de la distanciation ou le port du masque.

Votre gouvernement

Les trois choses qu'Alerte COVID **fait :**

1. Vous envoyer une notification si vous avez été en contact avec quelqu'un qui a reçu un diagnostic positif de COVID-19.
2. Vous diriger vers les informations pertinentes en lien avec ce que vous devez faire après avoir reçu la notification d'exposition.
3. Si vous avez reçu un test positif, informer les autres utilisateurs qu'ils ont côtoyé une personne ayant signalé dans l'application un résultat positif au test de la COVID-19, de manière anonyme et sans partager de renseignements personnels.

Les deux choses qu'Alerte COVID **ne fait pas :**

1. Accéder à vos données personnelles et à des informations relatives à votre santé, les recueillir ou les archiver.
2. Utiliser le GPS de votre appareil et connaître votre emplacement ou toute autre coordonnée personnelle.

L'utilisation d'Alerte COVID est entièrement volontaire. Vous décidez de la télécharger, de l'utiliser ou de la supprimer comme bon vous semble. **Plus les gens seront nombreux à l'utiliser, plus l'application sera efficace pour freiner la transmission.**

Pour télécharger l'application : Québec.ca/AlerteCovid

Comment fonctionne-t-elle ?

Alerte COVID s'exécute en arrière-plan, dans votre appareil, sans compromettre ni interrompre vos activités. L'application utilise la fonction Bluetooth intégrée à votre téléphone intelligent pour déterminer à quelle distance vous vous trouvez d'autres personnes qui utilisent aussi l'application.

Elle échange des codes aléatoires avec d'autres utilisateurs de l'application situés à proximité, toutes les cinq minutes. Les codes aléatoires ne peuvent pas servir à vous identifier ni à déterminer où vous vous trouvez. Elle conserve les codes sur votre téléphone pendant 14 jours.

Chaque jour, lorsque votre appareil se connecte à Internet, Alerte COVID fait une recherche de correspondance entre vos codes aléatoires et ceux d'autres personnes ayant indiqué dans l'application qu'elles avaient reçu un résultat positif. Même si l'application trouve des codes correspondants, il n'est pas possible de faire le lien avec les individus. **Votre identité demeure confidentielle tout comme celle des autres personnes qui utilisent l'application.**

Si l'application trouve des codes correspondants, cela veut dire que, dans les deux dernières semaines, et ce, pendant plus de 15 minutes, vous avez été à moins de deux mètres d'un autre utilisateur de l'application qui a reçu, depuis, un résultat positif au test et qui a accepté de partager l'information avec les autres utilisateurs. Vous recevez donc une notification d'alerte :

- qui vous indique que vous avez possiblement été en contact avec la COVID-19 ;
- qui vous informe des prochaines étapes à suivre.

Aucun renseignement personnel ni donnée de localisation ne sont partagés. Il est donc impossible de connaître le moment et l'endroit où vous avez été en contact avec la personne infectée.

Comment indiquer dans l'application que vous avez reçu un résultat positif à un test de dépistage ?

Si le résultat de votre test de dépistage est positif et que vous avez reçu un appel des autorités de santé publique, vous pouvez demander une clé à usage unique. Pour ce faire :

- Appelez au numéro de téléphone indiqué dans l'application dès que possible.
- Notez la clé qui vous sera donnée après la vérification de votre identité et de votre résultat de test.
- Entrez la clé dans l'application à l'intérieur d'un délai de 24 heures. Après ce délai, elle expirera.

Si vous choisissez de communiquer votre résultat positif aux autres utilisateurs de l'application, Alerte COVID ne partagera aucun renseignement qui pourrait vous identifier. C'est à vous de décider si vous souhaitez partager ce diagnostic. **Votre anonymat sera toujours préservé.**

Votre vie privée est protégée

Alerte COVID n'utilise pas le GPS de votre appareil et ne connaît ni votre nom, ni votre numéro de téléphone, ni vos coordonnées personnelles, ni aucun autre renseignement sur votre état de santé.

Utiliser l'application Alerte COVID, c'est se protéger tout en protégeant ses proches.

Québec.ca/coronavirus

1 877 644-4545

Québec

CHRONIQUES MENSUELLES

SUGGESTIONS DE LECTURE

PAR LINDA ROY

BIBLIOTHÈQUE JEAN-GUY-MAROIS

SAVIEZ-VOUS qu'il n'en coûte rien pour être membre de la bibliothèque municipale d'Adstock? En effet, que vous soyez de St-Méthode, de Sacré-Cœur-de-Marie, de St-Daniel ou du secteur des lacs, toutes les personnes qui résident sur le territoire d'Adstock peuvent venir à la bibliothèque, s'inscrire et se choisir un bon livre…

Mercredi soir : 19h00 à 20h00
Jeudi après-midi : 14h00 à 15h00
Téléphone : 418 422-2131
Courriel : bibliojgmarois@gmail.com

AU PIED DU GRAND CHENE, tome 1, Méfiance et intolérance (série)
Louise Caron

Inspirée par ses nombreux voyages et par l'histoire qui a façonné les racines du Québec, Louise Caron nous offre un premier roman poignant, empreint d'émotion.

Vallée laurentienne, 1756. La quiétude des nouveaux mariés Marie-Angélique Chagnon et Nicolas Delavoye est éphémère car de lourds secrets du passé obligent Nicolas à regagner sa terre natale pour plusieurs mois. Or, au printemps suivant, il ne rentre pas seul, ce qui ranime les ouï-dire risquant de briser le fragile bonheur de leur foyer.

MEURTRE À CAPE COD (suspense)
Mary Higgins Clark

Mary Theresa Eleanor Higgins connue sous le nom de Mary Higgins Clark, née le 24 décembre 1927 à New York et morte le 31 janvier 2020 à Naples en Floride, est une écrivaine américaine; elle s'est spécialisée dans le roman policier et le roman de suspense ce qui l'a fait surnommer la « reine du suspense ».

Du Passager clandestin, sa toute première nouvelle publiée en 1956, en passant par **Meurtre à Cape Cod**, où l'on retrouve ses célèbres héros, jusqu'à **La mort porte un masque de beauté**, texte inédit et point d'orgue de ce recueil. Elle nous donne ici toute la mesure de son talent de nouvelliste.

COMME UN BATTEMENT D'ELLE (roman)
Sylvia Day

Sylvia Day est l'auteure d'une vingtaine de romances primées dont la saga **Crossfire**, vendues dans plus de quarante pays. Dans vingt-huit d'entre eux, elle se trouve en tête des ventes. Des dizaines de millions d'exemplaires de ses ouvrages ont été imprimés.

Réconciliée avec le passé, Teagan fait la rencontre de Garrett, un nouveau voisin, aussi obstiné qu'entreprenant. Cet homme est une véritable force de la nature et il vient perturber l'organisation de sa vie bien réglée. Or parfois, même dans l'atmosphère la plus glaciale, la flamme peut se raviver.

CAPSULE SANTÉ — L'ABC DU SYSTÈME MULTICOUCHE

collaboration de Mireille Lessard

Quel est le secret pour rester au chaud et confortable lorsque vous êtes actif en plein air ? Le système multicouche. En effet, il assure votre confort en vous protégeant du vent, de l'eau et de l'humidité en plus de réguler la température de votre corps durant vos activités.

Le système multicouche est composé de trois éléments : la couche de base, la couche intermédiaire et la couche externe.

A. La couche de base : DIFFUSION

Enfilée sur la peau, cette couche évacue la transpiration du corps vers les autres couches, vous gardant au sec. Selon les conditions, il peut s'agir d'un sous-vêtement (court ou long) ou d'un t-shirt. Les sous-vêtements en polypropylène et en polyester sont légers, résistants, absorbent très peu l'humidité et sèchent très rapidement. La soie est très efficace par temps chaud si vous désirez éprouver une sensation de fraîcheur, mais elle s'avère un mauvais choix par temps froid. Le coton est déconseillé comme couche de base, car il absorbe facilement la transpiration et sèche très lentement. Les sous-vêtements doivent être moulants, mais ne doivent pas être trop serrés ni entraver la liberté de mouvement.

B. La couche intermédiaire : ISOLATION

La couche intermédiaire conserve la chaleur produite par le corps et évacue la transpiration vers la couche extérieure. Selon les conditions, il peut notamment s'agir d'une laine polaire ou d'une micro-doudoune. La laine et les étoffes synthétiques constituent des isolants efficaces, car la structure de leurs fibres emprisonne l'air chaud. Une glissière frontale ou aux aisselles facilite la ventilation. Tout comme la couche de base, la couche intermédiaire doit être ajustée sans être inconfortable.

C. La couche externe : PROTECTION

La couche externe offre une protection physique contre les intempéries comme la pluie, le vent et la neige. Selon la température, ou l'activité pratiquée, il peut s'agir d'un vêtement imper-respirant, d'un coupe-vent, d'une coquille souple ou d'un vêtement imperméable, tous conçus pour être portés dans des conditions météorologiques précises.

Source : https://www.mec.ca/fr/explore/clothing-layers

254, Chemin Sacré-Cœur Ouest, Adstock, G0N 1S0 - 581 680-0880 - SUIVEZ-NOUS SUR facebook GYM SCDM

GESTION DES MATIÈRES ORGANIQUES

JEAN ROY, comité environnement

La Politique québécoise de gestion des matières résiduelles vise l'élimination des matières organiques résiduelles dans les sites d'enfouissement d'ici 5 ans.

Compte tenu de ses particularités, la Municipalité d'Adstock s'interroge actuellement sur le mode de collecte et de traitement le plus approprié pour son territoire en réponse à cette obligation du gouvernement.

L'ensemble des municipalités se tourne vers le bac brun mais il existe d'autres alternatives comme une approche technologique de traitement mécano-biologique développée par le Centre de Recherche Industrielle du Québec.

En gros, le procédé prend l'entièreté du contenu du bac vert ou noir à déchets. En général, les ordures ménagères contenues dans le bac à déchets sont constituées entre 40% et 58% de matière organique compostable, ont une masse volumique apparente d'environ 250kg/m3. La teneur en eau se situe à un niveau de 50%.

Le contenu du bac est tamisé séparant les ordures ménagères brutes en trois fractions : fine, intermédiaire et grossière. Les matières qui se retrouvent dans la fraction fine et intermédiaire sont directement compostables tandis que celles se retrouvant dans la fraction grossière seront retamisées pour extraire à nouveau les matières compostables. Les autres ''vrais déchets'' restant seront réexaminés avant de prendre le site d'enfouissement. Ce procédé produirait un compost de très bonne qualité.

Au cours des prochains mois, la municipalité devra engager une firme multidisciplinaire dont le mandat sera d'effectuer une étude comparative des options de traitement de la matière organique afin de trouver la solution la plus avantageuse et satisfaisante pour les citoyens et la mieux adaptée à la réalité de notre milieu. L'étude devra tenir compte des critères de développement durable tant les aspects économiques, sociaux et environnementaux.

À sa prochaine rencontre, le Comité Consultatif en Environnement (CCE) sera saisi du dossier.

Source : CRIQ Rapport projet pilote TMB

LE PETIT COIN DES FERMIÈRES

FERMI-TRUCS • FERMI-RECETTES • FERMI-TRICOT

Ce mois-ci, nous vous proposons un tricot très simple que vous aurez le temps de réaliser avant les fêtes qui approchent. Vous pourrez même les offrir en cadeau de Noël.

PANTOUFLES À LOSANGES

(Style épi de blé d'Inde)

Matériel requis :

- 50 gr laine grosseur moyenne, couleur principale
- 50 gr laine grosseur moyenne, couleur différente
- Aiguilles 4 mm
- Point mousse : tout à l'endroit

Exécution :

– Laine foncée = f. – laine pâle = p.
– Monter 47 m. avec la laine f.
– 1er, 2e, 13e et 14e rangs : à l'endroit avec la laine f.
– 3e, 4e, 11e et 12e rangs : 5 m. f., 1 m. p., tricoter sur tout le rang, terminer par 5 m. f.
– 5e, 6e, 9e et 10e rangs : 4 m. f., 3 m. p., 3 m. f., 3 m. p., tricoter sur tout le rang, terminer par 4 m. f.
– 7e et 8e rangs : 3 m. f., 5 m. p., 1 m. f., 5 m. p. tricoter sur tout le rang, terminer par 3 m. f.

Tricoter autant de losanges pour obtenir la longueur désirée.

Terminer la pantoufle par la couleur principale :

– 1e et 3e rang : 2 m. ensemble à l'endroit, 2 m. à l'endroit sur tout le rang.
– 2e et 4e rang : à l'endroit.
– 5e rang : 2 m. ensemble à l'endroit sur tout le rang.
– Couper la laine, passer dans les mailles restantes et tirer, coudre le dessus du pied et le talon.

La couleur dominante de ces pantoufles peut être pâle ou foncée, des restes de laine peuvent être utilisés pour les losanges.

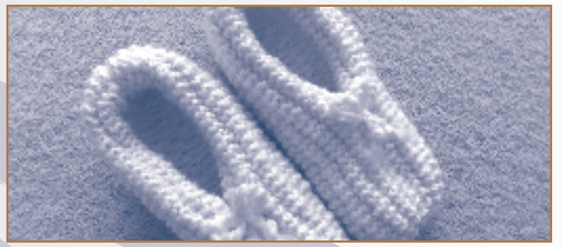

TRUC

Tache d'encre : pour enlever les taches de stylo sur les gilets et sur le cuir, prendre un coton-tige trempé dans l'alcool à friction. Frotter les doigts avec de l'alcool à friction pour faire disparaître les taches d'encre.

IL EST MAINTENANT POSSIBLE D'ENREGISTRER SON CHIEN

En mars dernier, le règlement d'application de la Loi sur l'encadrement des chiens, adopté par le gouvernement du Québec, est entré en vigueur et donne maintenant les pouvoirs aux municipalités à l'égard des chiens ou de leur propriétaire et gardien. Cette loi favorise la protection des personnes par l'établissement d'un encadrement concernant les chiens.

Dans cet esprit, la Municipalité d'Adstock a mis en place des outils afin de permettre aux propriétaires d'enregistrer leur chien. Il suffit de se rendre sur le site Internet de la municipalité au www.adstock.ca, dans le menu d'accueil, section « Consultez rapidement », « Enregistrement des chiens » et remplir le formulaire en ligne. Prenez note que l'enregistrement est une obligation en vertu du règlement provincial.

De plus, la Municipalité d'Adstock est présentement à créer un comité de citoyens pour les animaux errants et dangereux. Ce comité aura la tâche d'étudier des pistes de règlements et de faire des recommandations auprès du conseil municipal. Déjà quelques personnes ont manifesté leur intérêt à y faire partie. Pour toutes les autres personnes qui seraient intéressées à y participer, veuillez communiquer avec le service des communications à : communication@adstock.ca.

PETITS RAPPELS IMPORTANTS…

LE RAMONAGE DE CHEMINÉES

Afin de prévenir le risque de feu de cheminée dû à l'accumulation de créosote dans les conduits, il est essentiel de procéder à son ramonage au moins une fois par année. La période automnale est toute désignée pour ces travaux! Si vous ne souhaitez pas nettoyer votre cheminée vous-mêmes, des ramoneurs professionnels sont disponibles dans notre région pour effectuer le travail. Il suffit de consulter l'annuaire téléphonique. Par contre, pour ceux qui désirent le faire eux-mêmes, la Municipalité d'Adstock met à la disposition de ses contribuables, et ce, tout à fait gratuitement, un assortiment de brosses et de tiges flexibles qui conviennent à la plupart des cheminées afin de réaliser le travail adéquatement. Vous pouvez les emprunter en tout temps en téléphonant au préalable aux garages municipaux

- Garage St-Méthode et St-Daniel : 418 422-2296
- Garage Sacré-Cœur-de-Marie et Ste-Anne-du-Lac : 418 338-2581

Ceux-ci sont toujours à votre disposition pour tout renseignement à cet égard. S'il arrivait un feu de cheminée ou tout autre feu, n'hésitez surtout pas à faire appel au Service des incendies en composant le 9-1-1.

ENTRETIEN DES VOIES DE CIRCULATION

La Municipalité d'Adstock entretient ou fait entretenir des voies de circulation dont l'assiette de la rue est parfois étroite, principalement dans les secteurs de villégiature. À l'intérieur de cette assiette sont souvent installés des aménagements tels des arbustes, des haies, des arbres, des clôtures, des balises, etc.

Or, depuis quelques années et en nombre toujours croissant, nous observons que des propriétaires, installés le long de ces chemins, réclament des frais à la municipalité pour divers bris infligés à leurs aménagements lors des activités d'entretien. Nous constatons également que ces aménagements sont, en majeure partie, installés à l'intérieur ou à proximité de l'emprise de la rue. À l'approche de l'hiver, certains installent même des balises le long de ces voies de circulation et en dehors des limites de leur propriété. Cette pratique complique inutilement le travail des personnes attitrées à l'entretien.

À ce sujet, la Municipalité d'Adstock informe tous les contribuables de son territoire que, dorénavant et en tout temps, aucune entrave dans l'emprise de la voie de circulation (publique ou privée) ne sera tolérée et les directives suivantes seront rigoureusement appliquées:

- il est interdit à tout propriétaire, locataire ou occupant d'installer quelque balise que ce soit en dehors des limites de sa propriété. Si un propriétaire s'aventurait tout de même à en installer, soyez avisé que nous n'aurons d'autre choix que de procéder à son enlèvement et nous facturerons le propriétaire du temps requis et des frais occasionnés pour procéder à son enlèvement;
- la Municipalité d'Adstock ne sera responsable d'aucun bris attribuable aux activités de déneigement ou autres activités d'entretien pour tout aménagement non protégé et installé à moins de 60 centimètres à l'intérieur des limites de propriété du contribuable;
- étant donné l'absence d'un point de tournée au bout de certaines voies de circulation, la Municipalité d'Adstock ne sera responsable d'aucun bris, quel qu'il soit, ayant été causé par le service de déneigement.

Nous demandons également aux propriétaires leur étroite collaboration et d'émonder leurs arbres et leurs haies afin d'éviter leur débordement hors de la limite de propriété.

LE CONSEIL EN BREF (octobre 2020)

- Délégation de pouvoir donnée à Julie Lemelin de réaliser d'autres démarches pour suppléer au **surcroît de travail** au Service de l'urbanisme et de l'environnement.
- Lancement de l'appel d'offres pour la **disposition des entrepôts** de l'ancien terrain de la coopérative St-Méthode.
- Autorisation de **cession des terrains** du débarcadère à l'Association des propriétaires riverains du lac Bolduc pour 7 500 $ et du débarcadère à l'Association des riverains du lac Jolicoeur pour 18 300 $.
- Autorisation de **cession aux propriétaires** contigus du lot 5 449 911 et partie du lot 5 450 310 (chemin du Lac-Bolduc) pour 3 500 $.

RENDEZ-VOUS MUNICIPAL

- Dépôt au MAMH de **demandes d'aide financière** pour la phase 2 du projet de coopération intermunicipale en matière d'ingénierie et de génie civil et pour le projet de coopération en environnement.
- Demande de **plan d'implantation et d'intégration architecturale** acceptée pour le 614, 6e rang.
- **Aide financière** de 25 000 $ au Comité de promotion industrielle d'Adstock prévue au budget pour 2020 et confirmation d'une aide financière annuelle à Desjardins pour la poursuite de leur mission.
- **Mandats de services professionnels :**
  - à Stéphane Roy, arpenteur-géomètre, pour la réalisation d'un levé topographique dans le prolongement et la mise à niveau du 6e rang (3 000 $);
  - à Englobe pour la réalisation de l'étude de la chaussée sur la rue Réjean et sur les chemins de la Grande-Ligne et J.-E.-Fortin (31 470 $);
  - à SIMO Management pour la vérification annuelle de la précision des équipements de mesure de débit des installations d'eau potable et d'eaux usées (2 100 $).
- Octroi de divers **contrats de déneigement** avec les différents entrepreneurs pour la saison hivernale.
- Dépôt d'une **demande d'aide financière** dans le Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale.
- **Appui** à la Municipalité de La Guadeloupe dans leur projet de surface de dek hockey en Haute-Beauce et participation à la tarification annuelle (100 $).
- Consentement d'un **droit de passage** à la Coopérative de solidarité récréotouristique du mont Adstock pour les sentiers pédestres.
- **Dépenses :**
  - -pour l'acquisition du mobilier urbain (10 715 $) pour la future place publique de St-Méthode;
  - pour l'ajustement du paiement #1 (5 567 $) et pour le paiement #2 (9 897 $) en lien avec les travaux de décontamination du 2-4, rue Notre-Dame Nord;
  - pour la location d'un tracteur des activités de déneigement (13 500 $);
  - à Constructions de l'Amiante pour les travaux de réaménagement des patinoires extérieures de Sacré-Cœur-de-Marie et de Saint-Daniel (264 235 $);
  - pour l'achat de roues du chargeur sur roues (3 575 $).

RENDEZ-VOUS RÉGIONAUX DE L'UMQ

LES MUNICIPALITÉS DE LA RÉGION DE CHAUDIÈRE-APPALACHES EN ACTION POUR LA RELANCE SÉCURITAIRE DE L'ÉCONOMIE

L'Union des municipalités du Québec (UMQ) poursuit ses Rendez-vous régionaux du monde municipal, cette fois dans la région de Chaudière-Appalaches. Les élus municipaux de la région ont fait le point sur la deuxième vague de la COVID-19 qui prend de l'ampleur au Québec et des différentes actions à prendre afin de participer à une relance sécuritaire et durable de l'économie.

« Les élus municipaux avaient besoin d'échanger sur la situation actuelle alors que la COVID-19 connaît un rebond un peu partout au Québec. Le printemps dernier, le monde municipal a été en première ligne et a su apporter une réponse adéquate à la pire pandémie des 100 dernières années. Maintenant, nous avons les moyens d'aller encore plus loin dans l'aide à nos populations, mais aussi dans la relance durable et sécuritaire de l'économie. Avec mes collègues de la région de Chaudière-Appalaches, nous avons fait le point sur nos expériences récentes et identifié diverses mesures qui permettront d'y arriver », rapporte madame Suzanne Roy, présidente de l'UMQ et mairesse de Sainte-Julie.

Les élus de la région ont été unanimes dans leur volonté de relancer tous les secteurs économiques de la région. « Les municipalités de notre région contribuent avec confiance à la reprise économique tout en ne ménageant aucun effort pour diminuer la propagation du virus. La rencontre d'aujourd'hui nous a donné une bonne vision de ce qui se passe un peu partout dans la région avec pour résultat de nous outiller encore mieux dans notre travail », ajoute monsieur Claude Morin, président du caucus régional de Chaudière-Appalaches et maire de Saint-Georges.

Le maire d'Adstock Pascal Binet, présent également à la rencontre, mentionne : « Le gouvernement devra prévoir des mesures additionnelles pour le secteur récréotouristique. Que ce soit notre parc national, notre station récréotouristique, les sentiers pédestres des Trois Monts, tout le secteur de l'hébergement et la restauration dans notre région, ils sont tous impactés par cette crise. Enfin, l'achat local trouve tout son sens pour soutenir nos commerçants, mais il faudra continuer d'innover si cette pandémie persiste. »

Rappelons que l'UMQ a présenté un important « Plan de relance économique municipal » pour fixer les conditions d'une reprise durable des activités économiques dans toutes les régions du Québec.

Source : Direction des communications et du marketing - Union des municipalités du Québec

Pourquoi doit-on respecter une distance de 2 mètres?

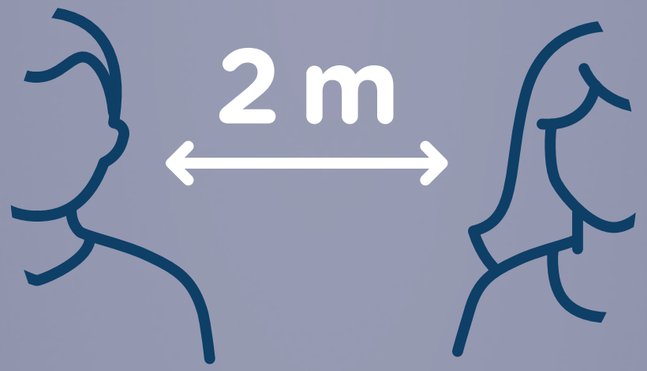

Garder une distance de 2 m nous protège des gouttelettes contaminées émises lorsqu'une personne infectée parle, tousse ou éternue.

Bien se protéger, c'est aussi bien protéger les autres.

Québec.ca/coronavirus

1 877 644-4545

Votre gouvernement

Québec

AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE DE 15 JOURS CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 263-20 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 69-07

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, que lors de la séance ordinaire tenue le 14 septembre 2020, le conseil a adopté le premier projet de règlement numéro 263-20 amendant le règlement de zonage numéro 69-07. Conformément à l'arrêté 2020-008 datée du 22 mars 2020, une période de consultation écrite se tiendra du 2 au 17 novembre 2020. Cette consultation écrite remplace l'assemblée publique de consultation prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Le projet de règlement est disponible sur le site Internet à la page Règlements municipaux, disponible à partir de l'onglet Services aux citoyens.

Le projet de règlement numéro 263-20 a pour objet :

- de clarifier certaines définitions et d'en ajouter afin de faciliter la compréhension et l'application du règlement;
- de clarifier les normes relatives au coefficient d'emprise au sol dans les grilles des usages des zones de villégiature afin d'éviter toute ambiguïté quant à l'application et l'interprétation du règlement;
- de modifier le tableau de l'article 10.3.3 par le retrait du terme « salle de bain » dans la norme spécifique numéro 5 relative garage isolé et par l'établissement de conditions supplémentaires concernant une« salle d'eau ».

Toutes personnes intéressées qui désirent se faire entendre concernant ce projet de règlement peut transmettre des commentaires ou observations par écrit avant le mardi 17 novembre 16h30 par les moyens suivants :

par courriel : urbanisme@adstock.ca

par courrier : à l'attention de M. Jérôme Grondin, 35, rue Principale Ouest, Adstock (QC), G0N 1S0

Donné à Adstock, ce 20 octobre 2020.
La directrice générale,
Julie Lemelin

UN GROS MERCI !

La collecte de contenants consignés du printemps dernier par l'OPP (Organisme de participation de parents) a permis d'acheter plusieurs articles pour les élèves (frisbee, raquettes et balles de tennis, palettes et balles de hockey, Haki, ballons de soccer et basketball, cordes à sauter, craies).

Nous tenons à souligner que le magasin Sports Experts de Thetford Mines a offert un rabais de 20% sur tous les articles achetés à cet endroit. La Municipalité d'Adstock a gracieusement prêté la caserne pour cette journée et Excavation André Rodrigue a fourni son camion pour le transport des sacs. Il faut aussi remercier le Dépanneur St-Daniel et l'épicerie Bonichoix d'avoir accepté les contenants en cette période où aucun endroit ne les acceptait.

Merci à tous ceux qui ont contribué et aux bénévoles de cette journée !

PROCHAINE ÉDITION
15 NOVEMBRE 2020
DATE DE TOMBÉE POUR LES ARTICLES DE L'ÉDITION DE **DÉCEMBRE 2020**
INFO: LISE 418 422-2272 OU BERNADETTE 418 338-2531

Bibliothèque municipale : 4-5-11-12-18-19-25-26
Mercredi-19h/20h-jeudi 14h/15h

1 **[Dimanche]** Fin de l'heure avancée: on recule l'heure !

CHANGEZ LES PILES, SAUVEZ DES VIES!

Le changement d'heure est l'occasion de procéder à la vérification de votre avertisseur de fumée et de remplacer la pile.

[Prenez note qu'un avertisseur de fumée a une durée de vie de dix ans selon le modèle, qu'il soit à pile ou électrique. Par la même occasion, vous pourriez en profiter pour vérifier sa capacité à détecter la fumée en éteignant une chandelle près de l'avertisseur. N'oubliez pas, si vous êtes reliés à une centrale, vous devez communiquer avec votre compagnie avant d'effectuer la vérification.]

2 **[Lundi]** Cueillette de la récupération

9 **[Lundi]** Cueillette des ordures
19h30 : conseil municipal à huis clos
Suivi du maire sur Facebook le lendemain à 19h00

11 Jour du souvenir

Hommage à nos vétérans

15 **[Dimanche]** Balisage des propriétés
16 **[Lundi]** Cueillette de la récupération
23 **[Lundi]** Cueillette des ordures
30 **[Lundi]** Cueillette de la récupération